

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

**Convocation faite le 02 mars 2026**

**Nombre de délégués en exercice : 49**

**Nombre de délégués présents : 20**

**Nombre de votants : 26**

**Nombre de voix : 101**

**Présents titulaires ( 18 ) :**

Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes  
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne  
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités  
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut  
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan  
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret  
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

**Présents suppléants ( 02 ) :**

Madame Christelle PRELLON pour la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois  
Madame Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

**Pouvoirs ( 06 ) :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT à Monsieur Jacky EMON  
Monsieur Serge ARCOUET à Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY  
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU à Monsieur Frédéric MELLIER  
Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Dominique SIX  
Monsieur Alain LECOINTE à Monsieur Dominique SIX  
Monsieur Marc OXIBAR à Monsieur Frédéric MELLIER

**Absents Excusés ( 31 ) :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise

Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole  
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac  
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud  
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais  
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud  
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord  
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes  
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements  
Madame Véronique GLEYZE pour le Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais  
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole  
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais  
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Gérard REGNIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois  
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo  
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

**Secrétaire de séance :**

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Monsieur Frédéric MELLIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a acceptées.

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 09 MARS 2026**  
**DELIBERATION 2026\_022 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU**  
**BUDGET ANNEXE DE LA COMMISSION LOCALE DES MOBILITES DE GIRONDE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les délibérations relatives à la modification des statuts,

**Vu** les statuts modifiés du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en date du 15 décembre 2025 et validés par l'arrêté préfectoral en date du 09 février 2026,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** l'avis favorable 2026\_004 de la Commission Locale des Mobilités de Gironde en date du 23 février 2026,

**Considérant** l'obligation d'équilibre budgétaire,

**Considérant** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 disposant que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté prioritairement, au cours de l'exercice suivant, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

**Constatant** que le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe de la Commission Locale des Mobilités de Gironde de Nouvelle-Aquitaine Mobilités fait apparaître, pour sa deuxième année d'exécution :

• un excédent de fonctionnement de :	8 468 195,92€
• un excédent de fonctionnement reporté de :	4 000 000,00€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 468 195,92€
• un excédent d'investissement cumulé de :	1 453 097,84€
• des restes à réaliser de :	870 500,55€
Soit un besoin de financement de :	582 597,29€

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :**

- **D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du Budget Annexe de la Commission Locale des Mobilités de Gironde comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent 12 468 195,92€

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 4 000 000,00€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 8 468 195,92€

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 1 453 097,84€

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le Secrétaire de Séance,**



**Frédéric MELLIER**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Renaud  
LAGRAVE  
Date de signature : 11/03/2026  
Qualité : Courrier - Nouvelle  
Aquitaine Mobilités

**Renaud LAGRAVE,**

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/03/2026 et de sa publication sur le site internet du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités le 11/03/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue des 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)